

Position d'Aérosuisse sur la Révision partielle I de la Loi sur l'aviation

Le Conseil national donne un signe fort en faveur de l'aviation suisse

Aérosuisse, fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses, salue le fait que la Confédération veuille bien prendre temporairement en charge les coûts non couverts de Skyguide pour ses prestations à l'étranger. Avec le rejet de la taxe de surveillance prévue, le Conseil national a donné aujourd'hui, dans ses débats sur la Révision partielle I de la Loi sur l'aviation, un net signal quant au renforcement de la compétitivité de la place aéronautique Suisse.

La première étape de la Révision partielle de la Loi sur l'aviation (LA) est un pilier central dans la mise en œuvre législative du Rapport sur la politique aéronautique, établi en 2004 par le Conseil fédéral. Au travers de la création de conditions-cadres plus avantageuses, on vise à une amélioration durable de la compétitivité de l'aviation civile helvétique.

Taxe de surveillance rejetée

L'introduction prévue d'une nouvelle taxe de surveillance a été déjà nettement rejetée dans la procédure de consultation. L'une des raisons en est qu'avec la révision de l'Ordonnance sur les taxes en 2008, des coûts massivement plus élevés ont été imposés à l'aviation. Avec la décision du Conseil national, une charge fiscale supplémentaire pour le secteur aéronautique suisse (allant jusqu'à 21 millions de francs par an) a pu être écartée, souligne Paul Kurrus, Président d'Aérosuisse.

Meilleures conditions générales pour Skyguide

Avec l'approbation de la reprise temporaire par la Confédération des coûts non couverts de Skyguide pour ses prestations fournies (mais non rémunérées) dans les zones étrangères limitrophes, le Conseil national supprime un désavantage concurrentiel (dû à des causes politiques) pour Skyguide. De ce fait, une importante contribution est apportée à l'atténuation des taxes de sécurité aérienne (très élevées en comparaison européenne) de Skyguide, signale Paul Kurrus. Ainsi Skyguide voit-elle se renforcer sa position dans la compétition autour de la coopération pour un espace aérien européen exploité en commun, ses coûts se situant maintenant dans la moyenne des autres sécurités aériennes européennes.

Promotion de la relève plus importante que jamais

Pour remplacer la disposition quant à l'École suisse d'aviation de transport, supprimée dans l'actuelle Loi sur l'aviation, un nouvel article général d'encouragement avait été proposé, afin de créer la base légale pour la promotion, telle que prévue dans le Rapport sur l'aviation, des formations et perfectionnements aéronautiques et de la recherche. Ceci est expressément salué par Aérosuisse, dans la mesure où la promotion de la relève est d'une importance essentielle dans l'aviation helvétique.

Le Conseil national vient de consentir à cet article promotionnel. Ainsi des emplois de haut niveau, axés sur l'avenir, seront préservés dans le secteur aéronautique suisse, permettant aussi à ce moteur économique qu'est le transport aérien (qui assure quelque 180'000 emplois en Suisse) de continuer à tourner, insiste Paul Kurrus. Il reste maintenant à espérer que le Conseil des États, comme Deuxième Conseil, se ralliera aux décisions du Conseil National.

Fondée en 1968, AÉROSUISSE sauvegarde en tant que fédération faitière les intérêts de l'aéronautique et de l'astronautique helvétiques, assurant leur base d'existence à long terme. Elle influe sur l'aménagement des fondements légaux dans le domaine de l'aéronautique et de l'astronautique. AÉROSUISSE compte actuellement parmi ses membres plus de 140 sociétés et organisations, des compagnies aériennes de lignes et charter, les aéroports nationaux et régionaux, des aérodromes, des sociétés de dédouanement, la sécurité aérienne, des sociétés de maintenance, des fabricants d'aéronefs et de composants, des firmes de l'industrie spatiale, des écoles d'aviation, des entreprises prestataires à orientation aéronautique, et toutes les fédérations "de poids" appartenant aux "ailes helvétiques".

Contact: Paul Kurrus, Président; téléphone: 079 320 90 04